

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de Sélestat-Erstein  
COMMUNE DE BOLSENHEIM

---

Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal

**Séance du Lundi 29 juin 2020 à 19h30**

**Sous la présidence de M. Patrick GIRARD, Maire**

*L'an deux mille vingt, le vingt-neuf du mois de juin, en raison des normes sanitaires, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Salle communale, à huis-clos, sous la présidence de Patrick GIRARD, Maire.*

| <i>Date de convocation :</i> | <i>Date d'affichage :</i> | <i>Nombre de conseillers :</i> |
|------------------------------|---------------------------|--------------------------------|
| <i>15/06/2020</i>            | <i>15/06/2020</i>         | <i>En exercice : 15</i>        |
|                              |                           | <i>Présents : 15</i>           |
|                              |                           | <i>Votants : 15</i>            |
|                              |                           | <i>Pouvoir : 0</i>             |
|                              |                           | <i>Absent : 0</i>              |

**Objet : Avenant indemnité d'exercice de missions des préfectures**

- Vu le décret du 26 décembre 1997 portant création d'une IEMP Indemnité d'Exercice de Missions des Préfectures,
- Considérant le régime indemnitaire applicable aux fonctionnaires et agents de la collectivité, mis en place par délibération du conseil municipal du 13/3/2013,
- Etant donné qu'il y a lieu de mettre à jour les cadres d'emplois,
- Après avoir entendu les explications données par le Maire,

Le Conseil Municipal décide d'instituer l'Indemnité d'Exercice de Missions des préfectures au bénéfice de fonctionnaires titulaires de droit public relevant des cadres d'emplois suivants :

- Filière administrative : Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe
- Filière technique : Adjoint Technique

Impliquant par la suite les avancements d'échelon et de grades à venir, pour lesquels cette décision restera valable.

ADOPTE avec 15 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION.

Publié et transmis à la sous-préfecture le 30/6/2020

Le Maire,  
Patrick GIRARD